

Fiche Signalétique

Membrane Imperméable / Anti-Fracture

SECTION 1: IDENTIFICATION

Produit: Membrane Imperméable / Anti-Fracture.

Utilisation du produit: Membrane Imperméable / Anti-Fracture.

Information sur l'entreprise:

Ontario

111 Royal Group Cr
Vaughan, ON.
L4H 1X9
Tel: (416) 255-1111
Fax: (416) 255-1729

Colombie-Britannique

2829 Lake City Way
Burnaby, BC
V5A 2Z6
Tel: (644) 420-4914
Fax: (604) 420-0936

EN CAS D'URGENCE, COMMUNIQUEZ AVEC CANUTEC (613) 996-6666

SECTION 2: IDENTIFICATION

Classification du produit chimique

Ce produit n'est pas considéré comme une substance dangereuse en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200 (communication sur les risques) et du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail au Canada (SIMDUT).

Mot de signalisation SGH	Aucun
Mentions de danger SGH	Aucune
Précautions SGH	Aucune

INFORMATION ADDITIONNELLE

Dangers non classifiés autrement identifiés au cours du processus de classification: Aucun

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Chemical Name	Synonym	Cas No.	Concentration
1. Polyethylene terephthalate	PET	25038-59-9	84.5~85.0%
2. Co-Polyethylene terephthalate	Co-PET		14.5~14.9%
- Terephthalate	TPA	100-21-0	9.1~9.6%
- Ethylene Glycol	EG	107-21-1	3.4%
- Adipic Acid	AA	124-04-9	2.0%
3. Carbon black		1333-86-4	0.01~0.1

Produits chimiques (en concentration pertinente) ceux qui sont dans la liste des substances dangereuses: Non

Fiche Signalétique

Membrane Imperméable / Anti-Fracture

SECTION 4: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX Vérifiez d'abord la victime pour les lentilles de contact et retirez-les si présentes. Rincez les yeux de la victime avec de grandes quantités d'eau en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

CONTACT AVEC LA PEAU Peu probable de se produire. laver à l'eau courante ou à la douche. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

EN CAS D'INGESTION Peu probable de se produire. Consulter un médecin si nécessaire. Ne pas faire vomir.

INHALATION Peu probable de se produire. Retirer à l'air frais. Consulter un médecin si nécessaire.

GÉNÉRAL En cas d'accident ou d'inconfort, obtenir des soins médicaux immédiatement.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

RISQUES D'INCENDIE GÉNÉRAUX: Voir la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

TEMPÉRATURE D'AUTO-ALLUMAGE: non déterminé.

MOYENS D'EXTINCTION: Utiliser de la mousse ou un produit chimique sec pour éteindre le feu. utiliser des buses de brouillard si de l'eau est utilisée. utiliser de l'eau pour refroidir les récipients et les structures exposées au feu.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION: Le produit brûlera s'il est exposé à des températures élevées ou au feu.

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection complets. Ne pas permettre le ruissellement d'eau, de la lutte contre l'incendie, d'entrer dans les égouts ou les cours d'eau.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX: Du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés peuvent se former lors de la combustion.

DONNÉES SUR L'EXPLOSION (SENSIBILITÉ AUX CHOCS MÉCANIQUES OU AUX DÉCHARGES STATIQUES):
Aucune connue.

Lutte contre l'incendie: déplacer le conteneur de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

Cotes de la NFPA: Santé = 0 Incendie = 0 Réactivité = 0

Échelle de danger: 0 = Minimale 1 = Légère 2 = Modérée 3 = Sérieuse 4 = Sévère

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES: Porter un équipement de protection individuelle et des vêtements appropriés pendant le nettoyage.

MÉTHODES DE CONFINEMENT: Aucun nécessaire

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES: Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales.

RÉCUPÉRATION DE PRODUIT: Peut être recyclé.

MÉTHODES DE NETTOYAGE: Laver la zone avec de l'eau, après un déversement ou une fuite. Garder hors de la portée des enfants.

Remarque: Consultez les sections MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE et MANIPULATION (PERSONNEL) avant de procéder au nettoyage.

Le polyester n'est pas facilement biodégradable, ni radioactif. Il ne contient aucun pourcentage significatif de matériaux extractibles dans l'eau, de sorte que son effet sur les eaux souterraines en cas de mise en décharge devrait être négligeable. Il est stable dans tous les environnements d'utilisation recommandés et ne nécessite aucune précaution spéciale contre les déversements.

Fiche Signalétique

Membrane Imperméable / Anti-Fracture

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION: Garder hors de la portée des enfants. Portez des gants de travail appropriés et une protection oculaire. Ne pas mettre dans les yeux. Ne passez pas sur la peau ou les vêtements. Se laver les mains après manipulation et avant les repas.

ENTREPOSAGE : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de la chaleur excessive et des sources d'allumage. Gardez hors du soleil.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

LIMITES D'EXPOSITION

L'ACGIH, l'OSHA, le NIOSH ou les provinces canadiennes n'ont pas établi de limites d'exposition pour les composants de ce produit.

MÉTHODES DE CONTRÔLE TECHNIQUE:

Protection Oculaire : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection Cutanée : Éviter tout contact avec la peau en portant des gants appropriés et une chemise à manches longues.

Protection pour les mains : Porter des gants de protection qui offrent une protection complète, c.-à-d. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection Respiratoire : S/O

SECTION 8: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique.	Solide
Odeur et Apparence	Blanc
pH	S/O
Densité Relative	1.37 ~ 1.38
Seuil de l'Odeur	S/O
Point D'Ébullition	S/O
Point de fusion	approx. 123°C-131°C (253°F-267°F)
Température de décomposition	>149°C (300°F)
Température D'Auto-allumage	S/O
Inflammabilité	Le produit brûlera s'il est exposé à des températures élevées ou au feu.
Propriétés Explosives	S/O
Propriétés Oxydantes	S/O
Pression de Vapeur	S/O
Densité de Vapeur (air=1)	S/O
Solubilité dans L'eau	Insoluble
soluble	hydrate de chloral, phénol, phénol / tétrachloroéthane (1: 1), les nitrobenzènes, le diméthylsulfoxyde chaud, l'acide trifluoroacétique, le m-crésol chaud, l'o-chlorophénol.
Solubilité dans L'Huile	S/O
Coefficient n-octanol / Eau	S/O

Fiche Signalétique

Membrane Imperméable / Anti-Fracture

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation
Incompatibilité	Contact avec des acides forts, des solvants organiques.
Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone et composés organiques non identifiés peuvent se former lors de la combustion.
Polymérisation dangereuse	Ne se produira pas
La génération de produits de clivage et d'oxydation si soumis à des conditions d'incendie.	
Tout résidu brûlé et eau contaminé après la lutte contre l'incendie doit être éliminée conformément aux réglementations officielles. Le matériau fondu ne devrait pas être en contact avec la peau à laquelle il peut adhérer et provoquer des brûlures.	

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Dangers pour la santé:

Ingestion:	S/O
Contact avec les yeux:	Peu probable de se produire. Irriguer immédiatement pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Toxicité aiguë	S/O
Corrosion cutanée	S/O
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	S/O
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité	Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée disponible
STOT - exposition unique	S/O
STOT-exposition répétée	S/O
Danger par aspiration	S/O

Aucune réaction toxique connue dans des conditions normales Note: Dans des conditions de décomposition; vapeurs toxiques et eaux contaminées, voir la clause n ° 10

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité:	S/O
Biodégradabilité:	S/O
Potentiel bioaccumulable:	S/O
Mobilité dans le sol:	S/O
Autres effets nuisibles:	S/O

Fiche Signalétique

Membrane Imperméable / Anti-Fracture

SECTION 13: INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Manipulation des déchets : Manipuler les déchets tel que recommandé à la Section 7.

Éliminer dans un site d'enfouissement autorisé. Manipuler les déchets conformément à la réglementation fédérale, de l'état, provincial et local. Consulter les autorités avant de procéder à l'élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Consulter le connaissance pour obtenir l'information relative au transport.

TMD Canadien : non réglementé

US DOT: non réglementé

IATA: non réglementé

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Information canadienne:

Classification canadienne SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé SIMDUT. Il répond à l'un ou à plus d'un critère relatif aux produits contrôlés identifiés dans la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se reporter à la Section 2 pour connaître la classification SIMDUT de ce produit. Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Information sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients énumérés figurent soit sur la Liste intérieure des substances (LIS), soit sur la Liste extérieure des substances (LES).

Information US fédérale:

TSCA: Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire de la Loi réglementant les substances toxiques (TSCA).

CERCLA : Quantité déclarée (QD) (40 CFR 117.302): Aucune déclarée.

SARA TITLE III: Sec. 313, Notification des produits chimiques toxiques, 40 CFR 372: Ce matériau n'est pas soumis aux exigences de notification SARA puisqu'il ne contient aucun constituant chimique toxique dont les valeurs de concentration sont supérieures au minimum prescrit.

Lois de l'État américain sur le droit de savoir : Aucun des composants de ce produit ne figure sur les listes d'états de CA, MA, MN, NJ, PA ou RI

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

La préparation de cette fiche signalétique est conforme au Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ainsi qu'à la norme sur la communication des risques de l'Agence OSHA (United States Occupational Safety and Health Administration) 29 CFR 1910.1200.

Se reporter à la SECTION 8 : MOYENS DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE pour les recommandations relatives à l'équipement de protection personnelle.

Légende des abréviations utilisées dans la fiche signalétique

IATA: Association internationale du transport aérien.

Fiche Signalétique

Membrane Imperméable / Anti-Fracture

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

DOT Département de Transport.

TMD Transport des Matières Dangereuses.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique américaine).

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

COV : Composé Organique Volatile.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques.

SARA : La Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund (SARA).

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability act.

OSHA: Occupation Safety and Health Administration.

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health.

SIMDUT: Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

RPC : Règlement sur les produits contrôlés

LCPE: Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

LIS : Liste intérieure des substances.

LES : Liste extérieure des substances.

DATE DE PRÉPARATION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Préparé par le Département Technique.

Numéro de Téléphone de l'Auteur: (416) 255-1111 Téléc.: (416) 255-1729

Date : 14 juin, 2018

Flextile Ltd. n'assumera aucune responsabilité pour tort, préjudice ou dommage causé à l'acheteur ou à une tierce personne par ce produit si les mesures raisonnables de sécurité énoncées dans la fiche signalétique n'ont pas été suivies correctement. De plus, Flextile Ltd. n'assumera aucune responsabilité pour tort, préjudice ou dommage causé à l'acheteur ou à une tierce personne si ce produit a été utilisé de façon anormale et dangereuse même si les mesures de sécurité raisonnables ont été suivies pendant l'utilisation. Finalement, l'acheteur assume les risques pouvant résulter de différentes utilisations de ce produit. L'information et les recommandations contenues dans la présente sont considérées exactes parce que certaines informations ont été obtenues par Flextile Ltd. de la part de ses fournisseurs. De plus, puisque Flextile Ltd. n'a aucun contrôle sur les conditions de manipulation et d'utilisation du produit, Flextile Ltd. n'offre aucune garantie, expresse ou tacite, en ce qui a trait à la précision des données fournies ou aux résultats obtenus suite à l'utilisation du produit. L'information contenue dans la présente est fournie uniquement à titre informatif et pour fins d'examen et Flextile Ltd. n'assumera aucune responsabilité quant à l'utilisation ou toute action prise en découlant. Il appartient à l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.